

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Afférents au conseil : 11

Procurations : 3

Date de convocation : 10/10/2022

Date d'affichage : 18/10/2022

DELIBERATION N°70/2022

Le vendredi quatorze octobre deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Annie ACCARY, Jean-Denis THEVENET, Evelyne DESPERRIER, Gauvain MAUCHE, Julien BRAILLON, Maurice DESROCHES

Étaient absents :

Étaient excusés : Delphine CAUCHE, Amélie AUCAGNE, Ingrid MONNIER, Damien THOMASSON.

Procurations : Amélie AUCAGNE à Jean-Marie BERTHOUD, Damien THOMASSON à Michel MAYA.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Prix location salle communale

Le maire indique que les nouvelles salles communales créées dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment mairie vont être opérationnelles.

Il propose au conseil de décider du tarif de location des salles du niveau -1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de location des salles comme suit :

45 € la demi-journée

90 € la journée

Ces prix s'entendent charges comprises

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 18/10/2022

ID : 071-217105451-20221014-DELIB702022-DE

SLOW